

TARIFS SAISON 2015-2016

	PREMIERE LICENCE	RENOUVELLEMENT
JEUNES	100€ *	85€
ADULTES	120€ *	100€

** = A cette première licence s'ajoutent 60€ pour l'acquisition d'un kit du pratiquant obligatoire (contenant protège bras, flèches, carquois et palette) pour tout archer n'ayant pas ses propres équipements.*

Des réductions de tarif sont possibles (à appliquer dans cet ordre) :

- ✓ Empereur = gratuité de la cotisation
- ✓ Roi/Roitelet = ½ tarif *, cumulable avec une autre « réduction »

** la réduction se présente sous forme de remboursement en fin d'année sous réserve de participer à la présentation du Bouquet Provincial de la Compagnie.*

Et selon le cas, autres réductions applicables mais non cumulables entre elles :

- ✓ Membre du bureau = -30€
- ✓ Plusieurs membres d'une même famille = -15€ à partir du 2ème membre et pour tous les suivants.

FORFAITS ET REMBOURSEMENTS

- ✓ Formations : si validées par le bureau inscription payée.
- ✓ Concours jeunes : inscription payée.
- ✓ Championnat Départemental ou ligue sans quota : inscription au concours payée.
- ✓ Championnat de Ligue sur quota : inscription + indemnités Km pris en charge (dans la limite de 100€ et du covoiturage possible).
- ✓ Déplacement au tir du bouquet provincial : indemnités Km et inscription avec mises prise en charge.
- ✓ Forfait championnat de France: 40€ pour une nuit (mais peut servir à autre chose) + indemnités Km + paiement inscription. Les km sont calculés sur itinéraire via-michelin « conseillé par michelin » par souci d'équité pour tous. Montant dans la limite du covoiturage possible et plafonné à 150€.
- ✓ Réunions de CD, de ligue, recyclage arbitres ou entraîneurs : indemnités Km (+ frais si stage payant).
- ✓ Présentation du drapeau de la Compagnie : indemnités Km + frais de repas sur place (dans la limite de 10€ par pers).

NB : Les indemnités Km sont à 0.15€/km. Dans les indemnités Km seront remboursés les péages si les tickets sont fournis.

EMPRUNT DE MATERIEL

- ✓ Un chèque de caution (non encaissé sauf si détérioration) sera demandé pour tout emprunt de matériel, précisant le nom de l'archer et ce qui est emprunté (arc avec n°..., ...).